



DECLARATION DES ÉLUS CGT EDUC'ACTION A LA CAPA AVANCEMENT D'ÉCHELON DES CPE DU 25 NOVEMBRE 2011

Les attaques envers notre métier se multiplient ces derniers temps.

Non content de poursuivre son œuvre de destruction du service public d'éducation, le gouvernement amplifie encore la réduction des personnels à la rentrée 2012. Ainsi le budget voté à l'Assemblée nationale, non seulement, prévoit 14 000 suppressions d'emplois à la rentrée 2012, qui s'ajoutent aux 66 000 depuis 2007, mais les députés ont décidé une diminution supplémentaire de 20 millions d'euros, dont 11 millions destinés aux bourses des élèves et 2 millions destinés aux fonds sociaux. **Au niveau académique combien de postes de CPE seront concernés à la rentrée 2012? Combien de postes d'Aed ont déjà été supprimés, combien le seront ?**

Le ministère de l'Education nationale a transmis aux syndicats un projet de modification importante des modalités d'évaluation des personnels enseignants, CPE et COP. Le ministère, pressé de boucler au plus vite ce dossier, souhaite le soumettre au prochain Comité Technique Ministériel (CTM). L'objectif étant une application dès la rentrée 2012...

L'IEP dans le 1er degré et le chef d'établissement dans le 2nd degré seraient, seuls, évaluateurs des personnels et auraient entre leurs mains la progression de carrière des personnels. Sur une périodicité triennale, des entretiens professionnels seraient mis en œuvre pour apprécier la valeur professionnelle des collègues en se basant, entre autres, sur la capacité des personnels à faire progresser leurs compétences et leurs élèves. Pour accompagner ce dispositif, les grilles d'avancement seraient modifiées, laissant à l'IEP de circonscription ou au chef d'établissement la main pour "accélérer" des progressions de carrière. Au passage, ces progressions carrières seraient beaucoup moins rapides que celles existantes dans le dispositif actuel.

Nous tenons à rappeler que l'inspection doit être l'élément principal d'évaluation du CPE comme il l'est pour l'enseignant. Des inspections régulières doivent pouvoir être diligentées de telle sorte que leurs fréquences ne puissent pas porter préjudice au déroulement de carrière de l'agent concerné. Nous pensons que les notations administratives ont un caractère subjectif, quelles que soient les précautions prises lors de leur attribution. En conséquence, les avancements d'échelon ne peuvent être équitables pour tous.

La CGT Educ'action dénonce par avance la pression qui va s'exercer sur nos collègues CPE et réaffirme son opposition aux dérives contenues dans le protocole d'inspection. Le danger pour les CPE est le risque de ne plus avoir la maîtrise de leur fonction du fait d'un lien de subordination accru avec le Chef d'établissement. Quelles seront les critères d'évaluation demandés au Chef d'établissement ? Retrouverons-nous les fameux indicateurs controversés demandés aux CPE dans le protocole d'inspection, le pilotage d'un service de vie scolaire ; sa maîtrise dans le management des équipes...

La CGT Educ'action considère ces annonces comme totalement inacceptables. Elles participent d'une volonté de mise en concurrence des personnels entre eux et de l'instauration du mérite comme mode de gestion. L'individualisation de la gestion au mérite, la culpabilisation comme méthode de gestion des personnels se développent. On en voit les effets : souffrance au travail, dépression, multiplication des arrêts maladie et dans les cas les plus dramatiques, suicides.

La CGT Educ'action s'oppose à ce nouvel acte du démantèlement de l'Education nationale.

Dans l'attente, nous demandons que dans cette CAPA, les reliquats puissent bénéficier exclusivement à nos collègues promouvables au 11^{ème} échelon. Ainsi, pourront-ils bénéficier d'un départ en retraite avec un calcul de leur pension basé sur l'indice terminal de leur grade.

Par ailleurs, nous réaffirmons notre attachement à la qualification collective des personnels, au traitement égalitaire des carrières, et notre opposition à toute mesure d'individualisation.

Nous revendiquons une carrière basée sur 30 ans, pour tous les titulaires, avec 14 échelons dont les premiers sont accélérés, ce qui permettrait la suppression de la hors classe. Dans l'immédiat, nous nous opposons à toute création de nouveaux grades dans quel que corps que ce soit.

Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. Le dispositif GIPA mis en œuvre par le Ministère de la Fonction publique est loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies depuis plus de vingt ans. De plus, une éventuelle promotion obtenue, dans la période de référence, est prise en compte dans ce rattrapage. Nous dénonçons ce mode de calcul.

Les élus CAPA de la CGT EDUC'ACTION
François QUINCHEZ et Céline MOREAU